



C.A. DANSE
Maison des Associations
1 rue François Mauriac
94000 CRETEIL
Tel : 07.69.31.39.44

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2024 – Version 2

Fait à Créteil, le 21 Juin 2024

Nombre de membres présents : 37 **41**, modifié le 19/06/2024 après recomptage
Nombre de membres représentés : 92 **88**, modifié le 19/06/2024 après recomptage

Le Samedi 8 Juin 2024 à 15h00, les membres de l'association C.A.DANSE se sont réunis à la Salle Roger Baumann, 5 rue d'Estienne d'Orves à Créteil, en assemblée générale ordinaire sur convocation diffusée aux adhérents via le site internet de l'association.

Une feuille d'émargement a été établie et dûment signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire : elle est annexée au procès-verbal.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Canitrot, Présidente et Présidente de séance, assistée par Madame Arlette Del Aguila, Trésorière et Secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 15h30.

Les statuts de l'association ne prévoyant pas de quorum, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ensemble des documents qui sont présentés sont à disposition des membres de l'association sur demande auprès du bureau.

Après une rapide présentation des membres du Conseil d'Administration et des membres du bureau, l'ordre du jour est rappelé :

- Approbation du rapport moral saison 2022-2023
 - Composition du CA & Bureau
 - Adhésions & cotisations
 - Nos professeurs, nos adhérents
- Approbation du rapport financier saison 2022-2023
- Présentation de l'organisation et des projets saison 2023-2024
 - Nos professeurs
 - Planning des cours
 - Nos adhérents
 - Nos projets
- Approbation du Budget Prévisionnel 2023-2024
- Conformément à l'article 9 des statuts de l'association
 - Renouvellement de 4 membres du Conseil d'Administration et 1 poste vacant
- Questions diverses

Les différents rapports sont présentés à l'assemblée.



C.A. DANSE

Maison des Associations
1 rue François Mauriac
94000 CRETEIL
Tel : 07.69.31.39.44

Ensuite, les résolutions suivantes **ne sont pas soumises aux voix** :

Approbation du rapport moral 2022-2023

NON SOUMISE AUX VOIX

Approbation du rapport financier 2022-2023

NON SOUMISE AUX VOIX

Approbation du budget prévisionnel 2023-2024

NON SOUMISE AUX VOIX

Renouvellement de 4 membres du Conseil d'Administration et 1 poste vacant

Les deux membres démissionnaires sont :

- Madame Nathalie CANITROT
- Madame Marjorie GAHINET

Les deux membres sortants sont :

- Madame Arlette DEL AGUILA
- Madame Florence QUILLERIER

Suite à l'appel à candidatures adressé aux adhérents de l'association, sont candidates au Conseil d'Administration :

- Madame Julia COUDERC, Adhérente Modern & Street Jazz
- Madame Arlette DEL AGUILA, Adhérente
- Madame Eva GAMBIE, Adhérente Modern'Jazz & Street Jazz
- Madame Lina HERSE, Adhérente Modern
- Madame Virginie HOURBLIN, Adhérente Modern'Jazz & Street Jazz
- Madame Florence QUILLERIER, adhérente Total Fitness
- Madame Océane QUILLERIER, adhérente Total Fitness
- Madame Tifenn SADI, Adhérente Modern & Street Jazz
- Madame Marie TABURET, Adhérente Contemporain
- Madame Manon TOUGNE CABES, Adhérente Total Fitness

Avant de passer aux votes, Madame Arlette DEL AGUILA demande à prendre la parole pour faire la déclaration suivante :



C.A. DANSE

Maison des Associations
1 rue François Mauriac
94000 CRETEIL
Tel : 07.69.31.39.44

ASSEMBLEE GENERALE CADANSE DU 8 JUIN 2024 DECLARATION DE MME ARLETTE DEL AGUILA, TRESORIERE

Avant que nous passions aux votes, je tiens à prendre la parole et j'indique que je veux que ma déclaration apparaisse au procès-verbal de cette assemblée générale.

Je veux exprimer à quel point j'ai été choquée par les manœuvres qui ont eu lieu ces dernières semaines, orchestrées par Nathalie et Audrey, afin très clairement de nous évincer, Florence et moi, du Conseil d'Administration de CADANSE, alors que nous en sommes membres, comme Nathalie, depuis presque 13 ans.

Nous faisons en effet partie de l'équipe, et j'insiste sur le mot équipe, qui a repris et remis sur pied notre association alors qu'elle était au bord de la faillite. C'est grâce à ce travail d'équipe que Cadanse est devenue une association reconnue dans Créteil et saine financièrement.

Récemment, nous avons appris qu'à l'issue d'une répétition générale de tous les groupes d'Audrey le mercredi 15 mai, un rendez-vous avait été fixé aux adhérents de ses cours et à leurs parents pour les adhérents mineurs afin de leur faire des annonces.

Nathalie et Audrey ont donc annoncé leur départ, mais ont également appelé à voter pour une « Team Modern Jazz » d'adhérentes qui allait se présenter au Conseil d'Administration. Elles n'ont en revanche pas jugé bon de mentionner que Florence et moi souhaitions continuer à œuvrer au sein du CA.

Nous avons également appris qu'un discours catastrophiste avait été tenu aux adhérents, leur faisant croire que s'ils ne votaient pas pour la Team Modern Jazz, il n'y aurait plus jamais de Modern Jazz comme ils l'aiment à Cadanse, plus jamais de spectacle comme ils l'aiment à Cadanse.

Quelle honte ! Et quel mauvais procès d'intention !

Nous avons enfin appris que des pouvoirs avaient été distribués lors de cette réunion mais aussi sur les cours d'Audrey, et que les adhérents avaient été sollicités pour se positionner en faveur de la Team Modern Jazz.

Tout cela s'est fait à notre insu, ce qui est à la fois irrespectueux et preuve d'une énorme ingratitude par rapport au travail que nous avons accompli pendant tant d'années. J'ai d'ailleurs interpellé Nathalie et Audrey dès le 15 mai pour demander des explications que je n'ai jamais obtenues.

Malgré cela, nous avons fait notre travail jusqu'au bout, et avec le sourire, afin que le spectacle, point d'orgue de l'année pour nous tous, se déroule parfaitement bien.

Que de nouvelles candidatures se déclarent à l'occasion d'une AG fait partie de la vie normale d'une association. Mais qu'une présidente et une professeure, toutes deux démissionnaires, manœuvrent de cette façon pour orienter les votes est parfaitement anormal et choquant.



C.A. DANSE

Maison des Associations
1 rue François Mauriac
94000 CRETEIL
Tel : 07.69.31.39.44

Il est tout aussi anormal que tous les adhérents de Cadanse n'aient pas bénéficié du même niveau d'information.

D'ailleurs, cela montre encore une fois qu'il y a depuis longtemps une différence de traitement entre les adhérents de Modern Jazz et les autres au sein de notre association.

J'en veux pour preuve supplémentaire que le soir du spectacle, Pascale et ses élèves se sont retrouvés à 30 dans une loge, Pascale se changeant dans le couloir, alors que des loges avaient été trouvées pour les élèves de Morsang qui, elles, ne sont pas adhérentes Cadanse.

Sur ce point, Nathalie a reconnu lorsque nous en avons parlé dimanche dernier que, peut-être, une mauvaise décision avait été prise pour la répartition des loges. Le « peut-être » était de trop je pense.

Dernier exemple en date, Nathalie, sans en parler aux toujours membres du CA actuel mais également à Pascale, a répondu aux organisateurs du forum des associations qu'il n'y aurait pas de démonstration Cadanse en septembre cette année.

Pascale et son groupe de Total Fitness assurent cette démonstration depuis de nombreuses années, pour le plus grand bénéfice de l'association. Ils ont également répondu présents à 4 reprises lorsque la Mairie de Créteil nous a sollicités pour que Pascale anime les sessions Zumba du programme Créteil Sport Ensemble.

Ce sont ces partenariats avec la ville qui nous font connaître à l'extérieur. Alors pourquoi ne pas proposer une participation au forum cette année, quitte à ce qu'elle soit refusée ?

Est-ce que le but est que Cadanse devienne une association qui ne propose plus que du Modern Jazz et du Street Jazz ?

En lisant certaines lettres de motivation de candidates, on peut le craindre, puisque les autres cours ne sont même pas mentionnés.

Pour finir, compte-tenu de toutes les manœuvres et du nombre forcément important de pouvoirs qui ont été récupérés par la Team Modern Jazz, il est probable que Florence et moi ne soyons pas réélus au CA.

Personnellement, j'ai même beaucoup hésité à maintenir ma candidature, tant j'ai été écœurée par les événements récents. Je pense qu'il en est de même pour Florence.

Il est vrai que le travail du bureau qui entourait Nathalie n'a jamais été expliqué ni valorisé aux yeux des adhérents malheureusement.

Mais je suis, nous sommes, très attachées à notre association, et il me semble qu'un CA représentatif de tous les adhérents, de tous les cours, avec la richesse de leur diversité, serait ce qui pourrait arriver de mieux à Cadanse pour l'avenir.

Et ne pas se priver de l'expérience d'anciens membres du CA peut également être un atout. A réfléchir au moment de voter...

[Fin de la déclaration de Madame DEL AGUILA]



C.A. DANSE

Maison des Associations

1 rue François Mauriac

94000 CRETEIL

Tel : 07.69.31.39.44

A l'issue de cette déclaration, un débat houleux s'engage entre les adhérents présents.

Plusieurs élèves d'Audrey nient qu'un rendez-vous ait été fixé aux adhérents d'Audrey et à leurs parents le 15 mai.

Mme CANITROT mentionne qu'elle n'était là que parce qu'elle est également danseuse dans le cours d'Audrey et qu'elle ignorait qu'une Team Modern Jazz allait être présentée.

Mme HOURBLIN et d'autres adhérentes indiquent que l'initiative de présenter la candidature d'une Team Modern Jazz au Conseil d'Administration venait des adhérentes elles-mêmes. Pensant tout le CA démissionnaire et donc soucieuses de l'avenir de CADANSE, et déterminées à participer au recrutement du nouveau professeur de Modern Jazz, elles ont décidé de présenter une équipe.

A cela, Mme GLEVER répond que certaines adhérentes des cours de Pascale dont les enfants sont élèves d'Audrey, surprises et choquées par les propos qui avaient été tenus lors de ce rendez-vous, avaient fait suivre le texto d'invitation à plusieurs personnes présentes dans la salle.

Elle interpelle également Mme CANITROT, lui reprochant de ne pas avoir coupé court « aux discours de propagande » après les annonces du départ d'Audrey et du sien, et ainsi de ne pas avoir joué son rôle de présidente, théoriquement garante de l'équité au sein de l'association.

Finalement, Mme HOURBLIN et Mme CANITROT reconnaissent ce qui a été dénoncé dans la déclaration de Mme DEL AGUILA, à savoir l'invitation faites aux adhérents de Modern Jazz de rester après les cours le 15 mai afin d'écouter des annonces, l'annonce du départ d'Audrey et de Nathalie, les propos tenus, la présentation de la Team Modern Jazz ouvertement soutenue par Audrey et Nathalie, et l'omission d'indiquer que les deux membres sortants du CA avaient signifié à Mme CANITROT leur intention de représenter leur candidature au CA.

Concernant le problème des loges le soir du spectacle, Mme LE BORGNE indique qu'il lui est souvent arrivé de se changer dans les coulisses sans que cela ne lui pose problème.

Mme SAUX répond que CADANSE se doit de respecter le bien-être de tous ses adhérents.

Mme GLEVER mentionne qu'elle paie la même cotisation que tout le monde, qu'elle entend être traitée avec équité et trouve anormal de se retrouver dans une loge à 30 personnes quand d'autres occupent des loges de 4 .

Mme SAUX évoque également le fait que la deuxième chorégraphie du cours de Contemporain, restitution du projet de danse aérienne mené ces deux dernières années par Pascale et ses élèves, n'a pas pu être présentée lors du spectacle faute du matériel nécessaire (vidéoprojecteur), pour la plus grande frustration de la professeure et de ses élèves.

Mme SAUX indique en avoir parlé le jour du spectacle avec Mme BARUCCO, Secrétaire Générale de la MAC de Créteil, et que cette dernière a répondu que si la demande de matériel avait été faite dans les temps, il n'y aurait eu aucun problème.

Mme SAUX rappelle que la demande de vidéoprojecteur avait été faite par Pascale lors d'une réunion CA/professeurs en Novembre 2023.



C.A. DANSE

Maison des Associations
1 rue François Mauriac
94000 CRETEIL
Tel : 07.69.31.39.44

Mme BAUDRAND intervient pour dire que toutes ces discussions ne la concernent pas et ne l'intéressent pas, qu'on n'est pas à la maternelle, et insiste, comme d'autres adhérentes et Monsieur Didier CANITROT, présent bien que non adhérent CADANSE, pour que l'on passe au vote.

Sous cette pression, Mme Zahya SADOUNE tente puis renonce à poser les questions qu'elle avait envoyées par mail sur la boîte CADANSE et par message sur le téléphone CADANSE plusieurs jours avant la tenue de cette Assemblée Générale et qui sont restées sans réponse. Le texte de ces messages est donné en annexe 1.

Le vote pour l'élection du Conseil d'Administration s'effectue à bulletins secrets.

Le nombre d'enveloppes recueillies est de 129, une personne ayant déclaré ne pas vouloir voter avant de quitter la salle.

Suite au vote, les candidates ont obtenu les nombres de voix suivants :

- Madame Julia COUDERC : 98
- Madame Arlette DEL AGUILA : 31
- Madame Eva GAMBIE : 98
- Madame Lina HERSE : 97
- Madame Virginie HOURBLIN : 98
- Madame Florence QUILLERIER : 31
- Madame Océane QUILLERIER : 31
- Madame Tifenn SADI : 97
- Madame Marie TABURET : 30
- Madame Manon TOUGNE CABES : 29

Sont élues au Conseil d'Administration :

- Madame Julia COUDERC
- Madame Eva GAMBIE
- Madame Lina HERSE
- Madame Virginie HOURBLIN
- Madame Tifenn SADI

L'ordre du jour étant épuisé, les discussions et débats étant clos et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17h50.

La secrétaire de séance

Arlette Del Aguila

La Présidente

Nathalie Canitrot



C.A. DANSE

Maison des Associations
1 rue François Mauriac
94000 CRETEIL
Tel : 07.69.31.39.44

ANNEXE 1 : Questions posées par mail et par texto par Mme Zahya SADOUNE avant l'Assemblée Générale du 08/06/2024

Bonjour,

Je me permets de vous faire part de mes interrogations concernant les points suivants lors de l'AG qui se tiendra ce samedi 8 juin.

1. *Collecte de Procurations : *

- Comment les procurations ont-elles été collectées et distribuées parmi les adhérents ?
- Y a-t-il eu des directives claires sur la manière de collecter les procurations afin de garantir l'équité ?
- Combien de procurations chaque membre peut-il détenir, et ces règles ont-elles été respectées ?

2. *Transparence et Équité :*

- Pourquoi certains groupes, notamment ceux de Pascale Ricoult, n'ont-ils pas été informés ou ont-ils été désavantagés dans la collecte des procurations ?
- Quelles mesures peuvent être prises pour assurer une représentation équitable de tous les groupes dans les prises de décisions futures ?

3. *Démocratie et Participation :*

- Comment l'association s'assure-t-elle que tous les groupes et adhérents ont une voix équitable dans les décisions importantes ?

4. *Implications et Conséquences :*

- Y a-t-il des décisions récentes qui devraient être reconsidérées à la lumière de cette situation ?

Ces questions visent à clarifier les circonstances entourant la collecte des procurations, à assurer l'équité et à proposer des solutions pour améliorer la gouvernance de l'association.

Je vous remercie par avance,
Bien cordialement

Zahya Sadoune »

